



Récupération biens personnels au domicile de ma copine

Par **Henri44**, le **18/04/2022** à **06:20**

Bonjour,

Suite à des différents avec ma copine, j'ai souhaité mettre un terme à notre histoire et récupérer mes effets personnels.

Elle était à son travail donc je l'ai informé que j'allais simplement récupérer mes affaires et déposer les clés de son domicile dans son salon (clés qu'elle m'avait donné, signe de confiance).

Elle m'a interdit prétextant que je n'avais pas le droit d'entrer à son domicile sans son consentement et que s'il manquait quoique ce soit elle irait porter plainte.

J'y suis quand même allé et j'ai rassemblé mes affaires en attendant son retour afin qu'elle constate que rien n'a été volé.

Elle est arrivée téléphone en main en me filmant afin de porter plainte.

Suis-je dans mon droit sachant qu'elle m'avait donné ses clés et qu'elle refusait que je récupère mes effets personnels ? Puis-je me défendre ?

Par **youris**, le **18/04/2022** à **10:37**

bonjour,

dès l'instant où elle vous avait confié ses clés, vous pouviez venir récupérer vos affaires et dans votre cas, vous l'avez attendu pour qu'elle constate que rien n'a été volé.

elle peut donc difficilement déposer une plainte pour violation de domicile.

la police a autre chose à faire que de s'occuper de ce genre de vétille.

salutations

Par **Henri44**, le **18/04/2022** à **12:14**

Bonjour,

En effet, elle souhaite porter plainte pour violation de domicile.

Hormis que cette façon d'agir est purement puérile et qu'elle ne devrait pas aller aussi loin pour ça, je souhaitais savoir si je risquais quelque chose d'un point de vue légal ou si je pouvais me défendre au cas où si la police prendrait en compte sa plainte.(jurisprudence ou non ?)

Salutations

Par **youris**, le **18/04/2022** à **13:30**

bien sur, que vous pourrez vous défendre, mais je doute que ce soit nécessaire.

Par **youris**, le **18/04/2022** à **13:31**

bien sur, que vous pourrez vous défendre, mais je doute que ce soit nécessaire.